



## Vaccination antigrippale

### modification du calendrier



Le ministère a décidé d'avancer la date d'ouverture de la campagne antigrippale **au 18 octobre pour les patients en EHPAD.**

**Pour les patients munis d'un bon, elle débutera le 22 octobre** (et non le 26 comme initialement prévu) ; **ces personnes seront prioritaires jusqu'au 23 novembre**, date à laquelle nous pourrions vacciner tous les adultes le souhaitant.

### vaccination par les préparateurs



Comme déjà évoqué, la vaccination antigrippale par les préparateurs **sera possible**, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, dont la prolongation est actuellement en discussion.

## Vaccination anticovid

### Moderna et 3ème dose

Dans l'attente d'une nouvelle étude sur la possibilité d'utiliser une demie dose de Moderna pour la **troisième injection**, il nous est demandé de sursoir à celle-ci pour l'instant.

**La première et la seconde injection restent, bien entendu, possibles avec ce vaccin.**

## Dispensation ADaptée

Ce mécanisme, trop dépendant de la conjoncture et non de l'action réelle des pharmaciens, **a amené la CNAM à évaluer notre ROSP à zéro** pour 2021 (pour mémoire, la FSPF n'avait pas signé ce texte, ne le considérant pas comme une réelle intervention pharmaceutique).

Cependant, tenant compte du travail effectué par les pharmaciens et afin de ne pas les démotiver, chaque DAD sera rémunérée 1.25 euros.



**Malgré les incertitudes liées à la crise sanitaire, ce congrès 2021 s'est avéré, une nouvelle fois, être un évènement majeur rythmant la vie de notre profession.**

Outre le discours d'ouverture remarqué du Président de Région Laurent Wauquiez et l'intervention du Président François Hollande, les pharmaciens ont participé, nombreux, au débat avec Thomas Fatôme, directeur général de la CNAM, préfigurant les prochaines discussions conventionnelles ainsi qu'à l'intervention du Ministre de la Santé donnant les grandes lignes de sa lettre de cadrage, dont nous devrions connaître la teneur précise dans les tous prochains jours.

Retrouvez l'intervention d'Olivier Véran en suivant le lien ci-dessous :

<https://vimeo.com/625569169/bcf880fc34>



## TAC Vérif + Un mode plus complet pour la vérification du pass sanitaire

Une application spécifique permet désormais, aux professionnels de santé habilités dont font partie les pharmaciens, d'accéder à des informations permettant de vérifier :

- ➔ le certificat sanitaire des personnes souhaitant se faire dépister de la Covid-19 dans le cadre de la prise en charge d'un test antigénique ou RT-PCR,
- ➔ Le statut vaccinal des personnels de santé soumis à l'obligation vaccinale.

Retrouvez toutes les informations, le guide de téléchargement et d'utilisation de cette application en suivant le lien :

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/annexe\\_4\\_-\\_guide\\_utilisation\\_tacverif.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/annexe_4_-_guide_utilisation_tacverif.pdf)